

Les références :

- circulaire du 5 décembre 2011 sur les modalités pratiques de mise en place des SIDSIC
- Guide RH relatif aux modalités de gestion des agents en SIDSIC du 13 décembre 2012

Quelques repères chiffrés sur les systèmes d'information et de communication en département :

- 64 800 utilisateurs, autant de boîtes de messagerie électronique, plus de 78 000 postes de travail
- plus de 1 770 implantations géographiques
- Plus de 1 500 agents publics exerçant un métier dans le domaine des SIC
- 3 réseaux informatiques ministériels connectés
- Plus d'une centaine d'applications métiers et transverses ...

Et plus précisément :

- Plus de 6 300 serveurs répartis sur l'ensemble des départements de France métropolitaine
- Un parc d'imprimante avoisinant les 22 200 unités

Un déploiement en 3 vagues :

Une première vague de **29 départements pilotes**, soit un nombre significatif de services créés dès le début de l'année. Un suivi attentif est mis en place sur ces services autant sur le volet RH que sur les volets technique, organisationnel, de la gouvernance et des bonnes pratiques. Un retour d'expérience sera réalisé vers les autres départements.

Les départements se sont pré-inscrits en vague 2 et vague 3. Pour illustration, la cartographie synthétique des réponses au 1er février 2012 ->

La mise en place d'un SIDSIC se réalise en 4 étapes :

- La phase de préfiguration
- Le jalon de création
- La phase de mise en place administrative et organisationnelle
- La phase de mise en œuvre



Quelques indicateurs de suivi de la vague 1 :

Sur les 29 départements, les principaux indicateurs sont :

- 16 départements à 2 DDI et 13 départements à 3 DDI
- Environ 380 ETP sur des missions SIC (évaluation au 1 janvier 2011)
- 8 préfigureurs sur 29 sont d'origine DDI

Au 2 février 2012, **15 services interministériels départementaux sont créés** dans les départements suivant :

01-Ain, 03-Allier, 09-Ariège, 10-Aube, 12-Aveyron, 15-Cantal, 23-Creuse, 43-Haute-Loire, 46-Lot, 48-Lozère, 54-Meurthe-et-Moselle, 55-Meuse, 70-Haute-Saône, 71-Saône-et-Loire, 80-Somme

12 chefs de service sont nommés à ce jour.

L'accompagnement des départements de la vague 1

Plusieurs séries de mesures ont été prises afin d'accompagner les 29 départements. Ainsi, il a été organisé une visio-conférence de 1 heure avec chaque département au cours du mois de décembre et début janvier 2012. D'autre part, un séminaire de 2 jours a permis de cadrer la phase de lancement opérationnel des SIDSIC : les secrétaires généraux des préfetures et les chefs de service nommés ou en instance d'être nommés y ont participé. Ce séminaire a permis de cadrer les futures échéances, de partager l'information et de structurer la démarche. Chaque ministère a présenté ses objectifs « métier » permettant aux participants d'en comprendre les enjeux.

Plusieurs ateliers de travail ont permis aux participants d'approfondir les enjeux de la grille de maturité et ses différents niveaux, d'examiner les natures de dépenses et leurs consolidations, mais aussi d'être sensibilisés au management et à la gestion RH de proximité. Ce dernier point a fait l'objet d'une présentation plénière et approfondie par la chargée de mission RH de la DISIC.

Les travaux spécifiques à mener par les départements pilotes sont :

- | | |
|----------|---|
| 1 | <ul style="list-style-type: none">○ Réalisation d'un autodiagnostic sur la maturité SIC du département au 1 janvier 2012.○ Premier bilan de ce diagnostic début mars.○ Formalisation des premiers retours d'expérience vers les départements des vagues 2 et 3. |
| 2 | <ul style="list-style-type: none">○ Deuxième bilan du diagnostic début juin 2012.○ Formalisation vers l'ensemble des départements |
| 3 | <ul style="list-style-type: none">○ Troisième bilan en novembre 2012 |

Des rendez-vous réguliers avec les organisations syndicales au niveau national (préfectures+DDI)

Comme prévu des retours des bilans menés par les départements pilotes seront organisés au niveau national. Les rendez-vous prévisionnels sont :

- Le 17 mars pour la première étape
- En juin pour la deuxième étape
- En décembre pour la dernière étape

Un dispositif de suivi avec les organisations syndicales au niveau du département

Au niveau local, les représentants du personnel sont associés à la démarche à plusieurs moments :

- Pendant la phase de préfiguration et sa finalisation, lors de la présentation soit pour avis, soit pour information en CT.
- Pendant la phase de mise en œuvre opérationnelle, les responsables de service sont tenus de présenter annuellement les activités du SIDSIC et son organisation.